

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIX

Québec, 22 juin 1907

No 45

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 705. — Les Quarante-Heures de la semaine, 705. — L'Action sociale catholique, 706. — « A propos de cadets, » 710. — Le vieux christ de famille, 711. — Le temps des vacances, 712. — L'Angleterre religieuse, 714. — Bibliographie, 718.

Calendrier

— o —

23 DIM.	vi* r	V apr. Pent. Sol. anticip. des SS APOTRES PIERRE ET PAUL, (couleur r.). Kyr. royal, I Vép. du suiv. (coul. b.). mém. du préc. seulement.
24 Lundi	b	NATIVITE DE S. JEAN-BAPTISTE, 1. cl. avec octave.
25 Mardi	b	S. Guillaume, abbé.
26 Merc.	r	SS. Jean et Paul, martyrs.
27 Jeudi	†b	Du 4e jour de l'octave.
28 Vend.	†b	Vigile des SS. Apôtres. S. Léon II, pape et confesseur.
29 Samd.	r	SS. PIERRE et PAUL, apôtres, 1 cl.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

23 juin, Sainte-Famille, I. O. — 25, Saint-Frédéric. — 26, Saint-Jean-Deschaillons. — 27, Saint-Camille. — 28, Ile-aux-Grues. — 29, Notre-Dame du Portage.

L'Action sociale catholique

UN BREF DE S. S. PIE X

— o —

Demain on donnera lecture, dans les églises, du Bref par lequel N. S. P. le Pape a bien voulu approuver et encourager le vénérable Archevêque de Québec, dans son entreprise de l'Action sociale catholique et de la Presse catholique. On remarquera que, au témoignage du cardinal Merry del Val, ce Bref est une lettre autographe de Sa Sainteté, qui a dû par conséquent prendre une connaissance très attentive de la Lettre pastorale de S. G. Mgr Bégin, avant d'écrire ce document pontifical.

La joie du clergé et des fidèles sera grande, à la vue de l'honneur que N. S. P. le Pape a fait au diocèse de Québec, en s'occupant d'une manière aussi prochaine de nos intérêts les plus chers. Et quel encouragement, dans cet acte du Vicaire de Jésus-Christ, pour Mgr l'Archevêque, pour son clergé et son peuple, à poursuivre l'Œuvre récemment entreprise en faveur de la foi catholique !

Nous serons heureux de publier, en notre prochaine livraison, l'auguste document et la Circulaire par laquelle Monseigneur l'Archevêque le fait connaître à son clergé.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ E. ROY, AU COLLÈGE DE LÉVIS

Le directeur de l'Action sociale, M. l'abbé E. Roy, donnait dernièrement une conférence au collège de Sainte-Anne pour expliquer à son auditoire la nature, le but, et les moyens d'action de cette belle œuvre. Mardi soir, le 11 juin, le collège de Lévis avait le plaisir de l'entendre. Certes, un orateur, quelque puissant qu'il soit, n'est pas indifférent à la sympathie que l'auditoire lui porte; cette sympathie lui est même nécessaire, si l'on veut qu'il ouvre son cœur et fasse voir ce qu'il contient. Le vaillant orateur a ouvert le sien, et rarement il a été plus éloquent.

Cette œuvre de l'Action sociale catholique, qui sera si féconde en fruits heureux, est venue à son heure, au témoignage de ceux qui ne se bornent point à juger des choses par leur

surface, mais dont le regard plonge plus avant ; aussi, le digne Archevêque qui l'a établie n'aurait-il à son actif que ce seul acte de haute portée morale, qu'il mériterait encore les bénédictions de l'Eglise et la reconnaissance de notre nationalité. Notre peuple est appelé à vivre ; cette création récente lui en fournira les moyens.

M. l'abbé Roy annonça d'abord qu'il a entrepris la campagne en commençant chez les jeunes de nos collèges. C'est qu'il s'agit à l'heure présente de former chez nous une mentalité sociale catholique. Or, on changera difficilement l'état d'âme de la société actuelle. Dans le domaine des idées, ce que les ans ont établi persiste à durer. Voilà pourquoi les jeunes ont les prémices de son apostolat : à l'abri de toute influence mauvaise, ils sont plus disposés à comprendre ce qu'il y a de beau et de salutaire dans une œuvre de cette nature.

L'orateur le reconnaît, ce travail ne s'effectuera pas sans difficulté. C'est le propre des œuvres vraiment grandes de naître au milieu des épines et de rencontrer même la persécution sur leur route. Il serait à désespérer de l'Action sociale catholique, s'il n'en était pas ainsi pour elle. Des adversaires feront donc entendre leur voix ; quelques-uns l'ont déjà fait. Toutefois, les politiques soupçonneux n'ont rien à craindre de sa part : l'Action sociale catholique n'entend suivre aucune des bannières qui se disputent le pouvoir et la gestion des affaires publiques ; elle se tiendra à l'écart de ces combats mesquins et égoïstes. S'il se fût agi d'aider une faction plutôt qu'une autre, l'orateur n'aurait pas fait le sacrifice de quitter une brave population où il se sentait aimé ; il serait encore au milieu d'elle à travailler au bien des âmes !

Il prévoit encore des obstacles de la part de ceux que paralyse habituellement la peur, et qui se tiennent hors de la mêlée par crainte des coups ; de ces esprits étroits ou orgueilleux qui ne veulent juger les choses qu'à la mesure de leur propre jugement, ou de ces optimistes à outrance toujours satisfaits de ce qu'ils voient et de ce qui les entoure, quand le Souverain Pontife ne cesse de crier « *urbi et orbi* » qu'il faut organiser la lutte contre les maux qui envahissent le monde !

Le but de l'Action sociale est donc simple et clair : « *Instaurare omnia in Christo.* » C'est lui que désignait

le grand Pontife en montant sur le trône pontifical.

Avant la révolution française, la société était chrétienne dans son gouvernement et ses institutions. L'incrédulité, de plus en plus forte à mesure que se déroulait le XVIII^e siècle, se montrait bien dans les salons ou dans le sanctuaire de la famille. Mais la société restait chrétienne. C'est le contraire que nous voyons aujourd'hui. Ce qui est chrétien se montre tel dans la vie privée ; la société est devenue païenne ou marche vers le paganisme. Or, et c'est un point sur lequel a appuyé M. l'abbé Roy, il n'y a pas que les individus qui ont une conscience : la société formée de la réunion de ces mêmes individus en a une également ; et si les chrétiens ont une conscience chrétienne, la société qui les tient groupés en son sein doit avoir elle-même une conscience sociale chrétienne. De plus, la conscience est UNE, et non DOUBLE ; l'on ne peut donc avoir une règle morale pour la vie privée et une autre pour la vie publique. C'est pourtant ce que le libéralisme nous a habitués de voir ! L'Évangile du Christ, qui dirige la conduite morale des particuliers, doit aussi diriger leurs actes dans la vie publique. C'est le grand mal de notre siècle d'avoir prôné que la religion doit se désintéresser de la vie politique et sociale. Les conséquences en ont été pernicieuses, fatales à l'empire de l'Église sur les âmes. Le mal règne maintenant sur la place publique, et les peuples en gémissent. C'est le crime de la Révolution.

L'unité de la conscience sociale, voilà le grand but qu'il faut atteindre. Les chrétiens véritables, nombreux encore, sont sans influence, parce qu'ils sont isolés. Il importe donc de réunir en un groupe compact ces âmes d'élite, et, par leur concours et l'union de toutes saines énergies de réinstaller le christianisme dans la société.

L'orateur se demande ensuite par quels moyens on parviendra à cette régénération. Par le groupement des forces. Ce sont les groupes qui conduisent le monde ; les individus isolés les uns des autres demeurent impuissants. Les partis politiques se groupent pour faire triompher leurs idées ; les esprits pervers font de même pour réduire les bons à l'impuissance. Les succès éclatants qu'ils obtiennent doivent nous servir de leçon. L'Action sociale catholique entend bien profiter de l'ex-

périence acquise. Or, l'un des principaux moyens de soulever aujourd'hui les masses et de les faire agir, c'est la *Presse*. Par elle, en un jour, en une heure, la même pensée arrive à des milliers d'individus. Quoi donc nous empêchera d'user, pour la défense de nos principes et de notre foi, d'un moyen si puissant ? Si la presse eût existé de son temps, saint Paul s'en fût servi. Les œuvres de presse catholique, en Pologne, en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Espagne, et jusque chez les peuples de l'Amérique du Sud, proclament hautement les incalculables services qu'elles peuvent rendre à la religion. Il ne faut pas que l'ennemi ait seul l'usage d'un engin si formidable. L'Action sociale entend user, pour toute espèce de propagande, d'un tel moyen de succès. Elle fera paraître à l'automne un journal quotidien, et de ses ateliers sortiront avec le temps une quantité d'ouvrages propres à éclairer nos populations et à les prémunir contre les assauts du mal. Tant mieux s'il y a peu à combattre dans notre province. Ces œuvres de propagande n'en seront pas moins effectives !

L'Action sociale catholique s'étendra encore aux forces intellectuelles du pays : aux maisons d'enseignement et d'éducation, aux instituts, aux cercles d'étude. Pour ces derniers, le travail est brillamment commencé ; l'*Association catholique de la Jeunesse* semble déjà promettre les plus heureux fruits ; favorisons son essor !

Elle groupera encore les forces morales disséminées ici et là, — comme les *confréries* et les autres sociétés pieuses ; les *œuvres de bienfaisance* comme les *mutualités*, seront l'objet d'une attention spéciale de sa part ; enfin les forces économiques, même les *caisses rurales*, les *sociétés coopératives d'achat ou de vente*, etc., auront toute sa sollicitude. C'est par un tel groupement de toutes les forces vives de la nation que la Belgique a pu jusqu'ici triompher de l'esprit révolutionnaire et du socialisme ; que les catholiques allemands ont vaincu le *chancelier de fer* et dernièrement encore toute l'Allemagne protestante.

Tel est, en un résumé bien pâle et bien incomplet, le remarquable discours de M. l'abbé E. Roy. L'éloge du talent de l'orateur n'est plus à faire. Forts de la conviction qu'il a portée chez nous, nous ne formulerons qu'un vœu : c'est que sa

parole pénètre les âmes, y dissipe les ténèbres, et hâte le succès de cette œuvre grandiose et sainte !

A. M.

— o —
A propos de « Cadets »
 — o —

Il y a quinze jours, après avoir fait de justes éloges des Cadets du Mont-Saint-Louis, venus en promenade à Québec, nous disions qu'il y avait en l'affaire une question de principe sur laquelle nous ne voulions pas nous prononcer pour l'instant, et qui, à notre sens, pouvait donner lieu à des opinions diverses.

Nous ne voulons pas davantage aujourd'hui nous engager dans l'examen de cette question abstraite. Mais nous voulons revenir au « concret », où nous avons trouvé tant de sujets d'éloges voilà deux semaines, et cela pour dire encore des choses agréables du Mont-Saint-Louis. Car nous avons lieu de craindre qu'on n'ait cru voir dans nos « réserves » du 8 juin quelque idée de jeter, par le fait, un peu de discrédit sur la valeur éducative de la grande institution tenue par les Frères des Ecoles chrétiennes, à Montréal.

Voici donc, d'abord, la *Vérité* qui nous disait samedi dernier que les élèves du Mont-Saint-Louis ne consacrent aux exercices militaires que deux récréations de trois quarts d'heure, chaque semaine. Ce n'est vraiment pas beaucoup : et les résultats prodigieux auxquels on atteint en disent long sur l'intelligence des petits Canadiens-Français.

Ensuite, il nous est arrivé de voir les chiffres obtenus par les élèves de l'institution aux examens du 30 mai et du 6 juin derniers, pour l'obtention du diplôme d'études, examens présidés par le Chan. Dauth, l'abbé Perrier, le P. Fouillet, S. J., et par des professeurs et hommes d'affaires de Montréal. Eh bien, les candidats aux diplômes ont conservé chacun de 69 à 95 % des points alloués pour toutes les matières de l'examen. Quant aux points conservés par l'ensemble des candidats sur chacune des matières, ils vont de 66 à 99 pour cent. Tout cela est excellent, et démontre la valeur de l'enseignement que l'on donne au Mont-Saint-Louis.

Nous savons d'autre part, par un témoignage autorisé, que la formation morale des enfants n'y reste pas en arrière de la formation intellectuelle.

Voilà donc, de la part du Mont-Saint-Louis, un argument *pour* dans la discussion de la « question de principe » que nous avons signalée.

Et cela est agréable à constater, en attendant que nous nous engagions plus avant, un jour ou l'autre, dans ladite question.

Le vieux christ de famille

— o —

Dans toute la grâce et la fraîcheur de ses vingt ans, le visage souriant de bonheur, parée encore de sa toilette de mariée, une jeune femme promène ses regards sur un riche étalage de cadeaux. Tout à coup sa main saisit avec précipitation un objet. Quel est donc ce trésor qu'elle serre avec tant d'amour contre son cœur ? C'est un christ, un beau christ d'ivoire ; une petite carte porte ces paroles : « Mon enfant, garde-le toujours, c'est le christ de tes aïeux. En te le léguant, je te lègue la foi de tes pères. Qu'il soit toujours ton meilleur ami. »

Dans sa chambre, véritable nid bleu où se réunissent l'art et la grâce, la jeune mariée suspend le vieux christ. Suivant le conseil de sa mère, elle en fait le confident de ses joies, de ses inquiétudes, de ses peines. Aux petits chérubins, qui de leurs bras mignons font un collier autour de son cou et la comblent de caresses, elle apprend à bégayer le nom de Jésus en leur montrant le grand christ. Plus tard elle les conduit aux pieds du vieux christ et leur fait promettre d'être toujours de bons chrétiens. Aux pieds de ce christ un de ses fils entend l'appel de Dieu, et lorsqu'elle doit se séparer de son enfant en le donnant pour toujours à Dieu, c'est encore agenouillés devant le vieux christ que la mère et son cher Henri se disent adieu. Quand la mort lui ravit deux filles chéries, c'est dans les bras de son Jésus crucifié qu'elle vient se jeter et chercher la consolation. Enfin, après une carrière pleine de mérites et de vertus devant Dieu et les hommes, à son tour elle prend son essor vers Dieu en jetant un dernier regard d'amour sur le vieux christ.

Une, deux générations sont passées. De cette jeune femme, je suis

la petite-fille, et dans ma chambre est le vieux christ de ma grand'maman. Que de souvenirs tristes et lugubres il rappelle à mon cœur d'orpheline ! Il me parle de ma mère chérie, si tôt ravie à mon affection ; il est encore tout imprégné des baisers déposés par ses lèvres mourantes, et sans cesse il me redit les derniers conseils qu'elle me murmura en me bénissant pour la dernière fois.

O vieux christ de ma mère, si cher à mon cœur, sois toujours mon soutien et mon appui ; enseigne-moi à marcher sur les traces de celles qui n'ont précédée et sois toujours le plus bel héritage à léguer aux générations futures.

MARIA-RAPHAELA.

Prix Baillargé, 1907.

Le temps des vacances

Qu'on nous permette de rappeler aux parents chrétiens les conseils qui doivent inspirer leur conduite à l'égard de leurs enfants pendant ce temps qui, à côté de grands avantages, présente malheureusement de grands dangers.

Les vacances viennent de ramener l'enfant dans sa famille. Un mois, deux mois lui sont donnés pour réparer ses forces, après lesquels il reviendra reprendre ses études. Ces deux mois ont une grande importance, et c'est le cas pour les parents de s'employer à compléter une éducation religieuse et morale que la vie en famille peut seule achever. Les recommandations qu'il importe d'adresser aux parents ont trait à la moralité, au travail, aux devoirs religieux et à l'esprit de famille.

Les dangers pour la *moralité* se trouvent dans la fréquentation des camarades, dans les conversations qu'ils entendent, dans les livres qu'on leur laisse lire, dans les images, les photographies qu'on expose sous leurs yeux, dans une vie où la mollesse et la gourmandise ont une grande part.

Le devoir des parents, par rapport à la moralité de leurs enfants, se résume en un seul mot : vigilance, vigilance continue, vigilance minutieuse.

Quant au *travail*, il ne faut pas oublier que les vacances sont un temps de repos, mais non un temps d'oisiveté.

Ne laissez jamais vos enfants oisifs ; qu'ils aient chaque jour

quelques heures de vrai travail ; et quand ils n'étudient pas, qu'ils fassent autre chose, du dessin, de la musique, qu'ils cultivent leur jardin, qu'ils causent avec vous, qu'ils jouent à quelque jeu capable de fixer leur attention. Mais de grâce, pas un instant d'oïveté ! Elle est si vraie cette parole : « L'oïveté est la mère de tous les vices ! »

Mais le travail ne suffirait pas à maintenir l'enfance dans la vertu, et sa moralité courrait bien des risques si, aux moyens de préservation signalés plus haut, ne s'ajoutait l'*élément surnaturel*. Les parents chrétiens veilleront donc à ce que, matin et soir, leurs enfants soient fidèles au grand devoir de la prière. L'expérience prouve que la prière du matin est la plus facilement négligée ; l'enfant a hâte de courir à ses jeux, et il oublierait d'ordinaire, si l'on n'y prend garde, d'offrir sa journée au bon Dieu.

Les parents qui ont à cœur la persévérance de leurs enfants useront aussi de leur influence pour les faire approcher des sacrements deux ou trois fois au moins pendant le temps si périlleux des vacances.

Enfin, on ne saurait trop recommander l'*esprit de famille* qui s'en va. Le devoir des parents est donc de retenir l'enfant le plus possible au foyer paternel. Ils ne doivent pas oublier que grande est l'autorité du père et de la mère dans l'éducation. Pour retenir l'enfant, rendez-lui la vie agréable ; qu'il soit forcé de l'aimer, cette si aimable maison paternelle ; procurez-lui des plaisirs ; qu'il ait des jeux, des livres intéressants dont il aime à vous lire, à raconter quelques récits ; qu'il fasse avec vous de bonnes promenades, de « bonnes parties » : *avec vous*, je souligne. Soyez de moitié dans toutes ses joies, de moitié dans tous ses jeux.

On me dira que ces conseils ne s'adressent qu'aux riches. Comment les familles pauvres pourront-elles, pendant les vacances, garder à leur charge et surveiller leurs nombreux enfants ? A la campagne, ceux-ci trouvent amplement de quoi s'occuper. Il y a de l'ouvrage pour tout le monde, soit dans les champs, soit à la ferme. Aussi, d'ordinaire, sont-ils à même de passer leur temps sans ennui et sans trop de danger.

A la ville, surtout dans les ménages ouvriers, c'est différent. Pour gagner le pain chaque jour, le père se rend dès la pre-

mière heure à son atelier, la mère s'efforce de ne pas perdre ses pratiques et souvent quitte sa demeure le plus tôt possible.

Que deviennent les enfants ? S'ils sont plusieurs, la garde des plus jeunes est confiée à l'aîné. Or, qui ne sait à quoi s'en tenir sur une telle surveillance. Mais que faire ?

Les enfants sont donc livrés à eux-mêmes. Est-il étonnant qu'on les rencontre partout : sur la place, dans les rues, le long de la rivière ? Là, loin de tout regard qui pourrait les gêner, ils peuvent donner libre cours à toutes leurs fantaisies et, pourquoi le cacher ? à tous leurs instincts grossiers. Pauvres enfants ! en cinq ou six semaines de vacances, il leur est aisé de perdre, s'ils la possèdent encore, la fleur de l'innocence.

(Sem. rel. de Tournai.)

L'Angleterre religieuse

(Suite.)

LA LUTTE SCOLAIRE. ECHÉC DU PROJET BIRRELL

— o —

La bataille livrée autour des écoles fut déjà, l'an dernier, surtout religieuse. Ainsi que nous l'avons dit ici même (1), les protestants dissidents cherchaient à faire disparaître la distinction entre les écoles gouvernementales et les écoles volontaires. Ils voulaient une seule catégorie d'écoles, et que, dans toutes, l'enseignement pur et simple de la Bible fût substitué aux catéchismes particuliers.

Anglicans et catholiques s'étaient ligués contre ce projet de loi. Il y eut une poussée de zèle dans toute l'Eglise établie. Meetings, livres, brochures, lettres aux journaux, discours et prêches, les ministres anglicans firent presque partout ce qu'ils purent pour éclairer l'opinion. Il me souvient d'avoir vu, en plein cœur de Londres et sur les murs d'une église très fréquentée, cette inscription en lettres de trois pieds de haut, sur une large bande de percale : *Churchmen, defend your schools !*

La Chambre des communes, en majorité libérale et non-conformiste, avait adopté le projet de loi. Mais les lords, gardiens de la sagesse nationale et veillant, suivant un mot de M. Balfour, à prévenir les effets désastreux d'une mesure précipitée,

(1) Voir Etudes des 20 juillet, 5 août et 20 août 1906.

ne furent pas si condescendants aux désirs des Eglises libres. En octobre et novembre, les débats relatifs à la loi scolaire, devant la Chambre haute, furent l'occasion de superbes discours et de magnifiques professions de foi, cris des consciences indignées qui ne voulaient pas laisser ravir Dieu à l'âme du peuple.

Car — nous l'avons dit aussi, — le fameux projet de M. Birrell, qui proclamait le christianisme fondamental, jetait en réalité, par son esprit général et par plusieurs de ses dispositions particulières, les fondements de l'athéisme scolaire et de l'irréligion officielle. C'était par illogisme (nous écartons l'hypothèse d'hypocrisie), que les Communes avaient rejeté la « solution séculière » réclamé par le *Labour party*, c'est-à-dire la consécration du principe de la neutralité, entendu à la française.

Fort habilement, l'opposition s'inspira, devant les lords, des paroles prononcées aux Communes par les ministres eux-mêmes. L'enseignement, avait-on dit, ne doit pas être athée. Eh bien, ce qu'a proclamé le gouvernement, il faut, dirent les nobles pairs, le mettre dans la loi elle-même. Et voilà comment, sur la proposition de lord Heneage, un amendement modifia profondément l'article premier du bill, en inscrivant d'office l'instruction religieuse au programme de toutes les écoles.

Les lords spirituels, notamment l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres, puis tout ce que la Chambre haute compte de *churchmen* et d'hommes profondément attachés à la religion : le duc de Norfolk, lord Halifax, lord Lansdowne, lord Londonderry et maint autre, vinrent tour à tour donner leur coup de pioche à l'édifice maudit. Lord Crewe, au nom du gouvernement, essaya en vain de leur tenir tête. Son courage, qu'on eût mieux aimé voir employé ailleurs, ne put rien contre l'unanimité et la violence de l'attaque.

Entre temps, du reste, une manifestation populaire organisée à Trafalgar Square et dans laquelle on vit — spectacle rare ! — un des premiers pairs d'Angleterre haranguer la foule, était venue prouver aux réformateurs du bill que le sentiment national, malgré tous les dires de la presse, ne leur était pas opposé.

Leur œuvre fut poursuivie sans défaillance et achevée avec

succès. Il est impossible d'entrer ici dans le détail des amendements qu'ils votèrent, et actuellement cela ne servirait plus à rien. Voici du moins les principales modifications qu'ils firent subir au projet et sur lesquelles, aujourd'hui encore, les deux Chambres ne s'accordent pas.

Le transfert des écoles volontaires entre les mains des autorités locales (*art. 2*) dépendait, selon le texte primitif, du bon vouloir des autorités. Les lords rendent ce transfert obligatoire, toutes les fois, bien entendu, que les écoles rempliront les conditions requises. Par son *article 4*, célébré comme le comble de la tolérance, le gouvernement accordait certaines facilités aux anciennes écoles volontaires, pour l'enseignement de leur religion particulière. Mais ces facilités étaient entourées de tant de barrières, que, pratiquement, bien peu d'écoles seraient arrivées à les obtenir. Il fallait, par exemple, que l'école fût dans une ville de cinq mille âmes au moins et dans un district pourvu d'un autre établissement d'instruction, non confessionnel ; il fallait que les quatre cinquièmes des parents fissent cette demande ; encore le bill établissait-il une singulière façon de compter les votants. La Chambre des lords repousse la distinction entre grandes et petites villes, districts urbains et districts ruraux. Quant au désir des parents, il devra être suivi dès qu'il sera exprimé par la majorité de ceux-ci.

Pour résumer, les *facilités* accordées par le bill Birre à l'enseignement confessionnel dépendaient de l'arbitraire municipal : la Chambre des lords, par une sage prudence et pour appliquer réellement dans la pratique le principe posé par l'article 4, rendit ces facilités obligatoires. Il semble que la loyauté pure et simple eût dû dicter la même conclusion aux auteurs du projet de loi.

Mais quand on se rappelle ce qu'était le bill au sortir des Communes, on comprend combien de tels amendements avaient modifié son aspect et l'on conçoit que le parti libéral fut peu satisfait d'une pareille métamorphose. Un dessin publié dans la *Westminster Gazette* du 2 novembre et signé du célèbre caricaturiste *F. C. G.* (sir Carruthers Gould) représentait le projet de loi, le pauvre petit *Bill*, sous la figure d'un *boy* informe, le corps et les membres vaguement flottant dans des vêtements trop vastes ; la tête disparaissant sous un énorme cha-

peau ; auprès de lui, le lorgnant avec des ricanements, un groupe de pairs temporels et spirituels, facilement reconnaissables : le primat, le docteur Ingram, lord Londonderry, lord Lansdowne ; pour légende enfin, cette réflexion des bourreaux au sujet de leur victime : « Comme le voilà gentil ! Nous l'avons si bien arrangé que quand il reviendra chez ses parents, ils ne le reconnaîtront plus eux-mêmes ! »

Le fait est qu'on le renia. Son père, M. Birrell, dans un discours public, déclara qu'il ne reconnaissait plus pour sien cet avorton, issu du mariage de l'Église et de l'Etat. Le *pauvre petit Bill* fut rejeté brutalement hors de la maison natale : dans cette Chambre des communes qui avait vu, quelques mois auparavant, sa naissance bruyante, sa croissance rapide et singulièrement adulée, on ne l'admit pas même à rentrer pour quelques heures.

Le gouvernement avait compté sur trois séances pour discuter, devant les Communes, le texte renvoyé par les lords. Il n'en fallut pas tant, et il n'y eut pas même l'apparence d'une discussion. Ce fameux Parlement anglais, dont on vante tant la pondération, eut un accès de mauvaise humeur et de sectarisme, comme le Parlement de France en a souvent.

Le 12 décembre, par 416 voix contre 107, la Chambre des communes rejeta en bloc et sans vouloir même les prendre en considération, tous les amendements proposés par les lords. C'était une déclaration de guerre. Deux ou trois fois, pour user de toutes les ressources de la constitution ou pour remplir toutes les formalités, les deux Chambres se renvoyèrent la balle, chacune refusant d'entrer dans les vues de l'autre.

Il y eut alors, semble-t-il, un moment d'hésitation dans le ministère. Le gouvernement, soucieux peut-être de ne pas perdre le fruit de ses efforts et le concours des bonnes volontés mises en branle, essaya d'une conciliation. On disait que l'archevêque de Cantorbéry s'y prêterait volontiers : Sous forme d'amendements nouveaux, lord Crewe fit connaître, le 19 décembre, les concessions que le gouvernement était prêt à faire. Ces générosités de la onzième heure, ce repentir *in extremis*, étaient-ils vraiment sincères, et auraient-ils été efficaces ? On peut en douter. A côté de concessions réelles, comme l'abolition des différences entre districts ruraux et districts urbains, il y

avait, en d'autres paragraphes, des promesses trop vaguement exprimées ou trop restreintes dans leurs conséquences réelles et pratiques, pour que l'on pût s'en contenter.

Pourtant, cette manœuvre réussit en partie. Les députés nationalistes irlandais, qui ont tout intérêt à ménager sir Henry Campbell Bannerman, furent même assez faciles à persuader; leurs chefs, MM. John Redmond et Dillon, ont toujours mis une admirable confiance dans les déclarations, même verbales, du ministère en général et de M. Birrell en particulier. Pleins d'optimisme donc, les nationalistes se rallièrent au gouvernement, et l'on n'entendit pas sans quelque étonnement un virulent discours de M. Redmond aux Communes contre la Chambre haute. Il n'y eut que deux députés irlandais à rester en défiance: ce furent M. W. O'Brien, qui a de bonnes raisons pour ne pas aimer le parti nationaliste, et M. Healy, ce député qui eut seul, en 1902, assez de prévoyance et de courage pour voter contre l'amendement Kenyon-Slaney.

Du côté des anglicans, bien des gens estimaient suffisantes les concessions faites ou promises par le gouvernement. Le fait est que, par la force même des choses et contre l'intention avérée de ses auteurs, le nouveau projet eût été plus facilement acceptable aux anglicans qu'aux catholiques. Cela tenait à la situation respective des deux Eglises, à l'état de leurs écoles, et enfin à l'élasticité des principes que l'une d'elles se fait gloire de posséder, l'autre d'exécuter.

Malgré tout, les efforts des pacifistes furent vains. Les lords, non point par un esprit de vengeance ou d'obstination, mais par une sage clairvoyance, traitèrent à leur tour les avances du ministère comme les Communes avaient traité leurs amendements. Ils repoussèrent le tout en bloc et s'en tinrent à leur texte. Aucune des deux Chambres n'en voulut plus démordre. C'était fini. Le bill Birrell était enterré (21 décembre 1906).

(A suivre.)

J. BOUBÉE.

Bibliographie

— LA VIE SURNATURELLE, commentaire synthétique de la 3e partie du Catéchisme, *la Grâce et les Sacrements*, par J.-C. BROUSSOLLE, aumônier du lycée Michelet. Un vol. in-12

de XIV-392 pages. (P. Téqui, libraire éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-6 ; et à Québec chez Pruneau & Kirouac, et Garneau.)

Ce volume est le troisième paru du COURS COMPLET D'INSTRUCTION RELIGIEUSE. Il fait partie du groupe dans lequel l'auteur se propose de commenter le catéchisme. On a, dans ces leçons, l'explication de la 3^e partie. En raison de l'importance du sujet, l'auteur s'est vu dans l'obligation de multiplier les *Notes* et les *Lectures*. Le livre paraîtra, de ce fait, très chargé de matière. Le prix, toutefois, reste le même que pour les autres volumes du Cours : broché : 2 francs, relié : 2 fr. 75. Le nombre des Leçons est également le même : il y en a douze, seulement. Il va sans dire que, là où il sera possible de multiplier les Leçons, on gagnera à partager en plusieurs séances l'étude de ce programme : les *Exercices* ont été disposés de façon à faciliter ce sectionnement désirable. Voici, pour compléter cette brève notice, le titre de chacune des Leçons :

I. Qu'est-ce que la vie surnaturelle ? II. La grâce, l'état de grâce et la vie surnaturelle. III. Les harmonies de la vie surnaturelle. IV. Les sacrements, ou les signes de la vie surnaturelle. V. Comment elle s'inaugure : le Baptême ou la naissance surnaturelle. VI. Comment elle se perd : le péché ou la mort surnaturelle. VII. Comment elle se retrouve : la Pénitence ou la reviviscence surnaturelle. VIII. Comment elle se développe : la Confirmation et l'œuvre du Saint-Esprit. IX. Comment elle s'alimente : l'Eucharistie et la nourriture surnaturelle. X. Comment elle se transmet et se perpétue : l'Ordre et le Mariage. XI. Comment elle se manifeste, sur la terre : les vertus surnaturelles. XII. Comment elle s'épanouit dans le ciel : la gloire et la vie éternelle.

— *L'habitation de Samos*, par M. P.-B. CASGRAIN. Ottawa 1906.

Plaquette fort intéressante de 36 pages in-8°.

— *Sermon prononcé dans la chapelle du Séminaire de Nicolet*, le jour de la Présentation de la Sainte Vierge, 21 nov. 1905. Par J.-AG. LEGRIS, prêtre, curé à Wabster, Mass. Montréal. 1906.

Ce sermon est comme un hymne à la gloire du collège nicolétain.

—ERN. GAGNON, *Les Sauvages de l'Amérique et l'Art musical*. Petite étude présentée aux membres du quinzième congrès des Américanistes, à Québec, le 12 septembre 1906. Québec. 1907.

Ce mémoire, où sont intercalés plusieurs chants notés, est d'une grande importance historique.

— ESSAI SUR L'AMITIÉ, par l'abbé L. ROUZIC, aumônier de la « Rue des Postes ». In-32 (340 pp.), 2 fr. (P. Lethielleux, éditeur, 22, rue Cassette, Paris (6e).

Cet élégant petit volume nous donne sur cet aimable sujet tout ce qui a été dit de meilleur. Il y a dans ces pages quelque chose de la sérénité des dialogues antiques, avec je ne sais quoi de plus profond, de plus austère et de plus fort qui vient du christianisme.

Les anciens ont fort bien parlé de l'amitié; ils l'ont moins bien pratiquée; et saint Augustin, qui avait feuilleté tous les ouvrages des grands écrivains, refusait, nous dit M. Rouzic, d'admettre l'existence de la véritable amitié dans l'antiquité. Le fait est que si les anciens ont bien vu que l'amitié a pour fondement la vertu, seul le christianisme lui a assuré cette base. Un écrivain moderne, un écrivain catholique, un prêtre, traitant ce sujet a donc devant lui une matière infiniment plus relevée et plus solide qu'Aristote ou Cicéron: et s'il écrit pour la jeunesse, comme c'est le cas de notre auteur, il donnera des conseils d'une portée bien supérieure à ceux des moralistes anciens. On le voit bien en lisant l'opuscule exquis où M. l'abbé Rouzic, réunit et commente ce qui a été dit de plus délicat sur l'amitié, mais en éclairant ses commentaires à la lumière de l'Évangile: que de bonnes lectures il offre aux jeunes gens!

Nature, conditions, vie, trésors, histoire, durée et transformation de l'amitié: tout ce qu'on peut dire sur le sujet se trouve réuni dans ce livre. Puisse-t-il multiplier le nombre des vrais amis.

— SI FEMME SAVAIT! SI FEMME VOULAIT! *Femme contre l'intempérance*, par le R. P. Hugolin, O. F. M.

En vente à Montréal chez Cadieux & Dorome, Granger & Frères, et à la maison Sainte-Elisabeth, No 29, avenue Seymour

Prix: 1 ex., 10 cents; 12 ex., \$ 1.00; 50 ex., \$ 4.00; 100 ex., \$ 7.00; 500 ex., \$ 30.00; 1000 ex., \$ 50.00.

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.